



Règlement Intérieur du HBCR

Version du 25-11-2020

1. Affiliation

Le HBCR Riom est affilié à la Fédération Française de Handball. De par cette affiliation, le club s'engage à se conformer aux statuts et aux règlements de la Fédération.

2. Fonctionnement général

Le HBCR est une association sportive. Elle a pour objet la pratique du handball et l'accès à la compétition.

L'ensemble du présent règlement a pour objectif de préciser les modalités de bon fonctionnement d'une structure associative, de permettre le développement et l'épanouissement de ses adhérents dans le cadre de la pratique d'une passion commune.

Nul ne pourra se soustraire à ce règlement puisqu'il est implicitement accepté lors de l'adhésion.

3. Valeurs

Tous les adhérents et leurs représentants légaux pour les mineurs s'engagent à respecter les valeurs du club à savoir : Humilité, Respect, Bravoure, Combativité, Générosité et Solidarité.

4. Inscription, licence

Tout membre du HBCR doit, pour pouvoir participer aux entraînements, être à jour de sa cotisation et avoir fourni les documents nécessaires à l'établissement de sa licence pour la saison en cours. 3 séances d'essais sont accordées aux nouveaux joueurs afin de se rendre compte si la pratique du handball au HBCR les satisfait.

Les joueurs qui souhaitent confirmer leur inscription doivent **IMPÉRATIVEMENT** remettre leur dossier complet dès la deuxième séance pour les renouvellements et dès la troisième pour les nouveaux.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la proposition du Conseil d'Administration et prendra effet pour la saison complète suivante.

Tous les joueurs issus d'un autre club affilié à la FFHB et licenciés dans ce club la saison précédente doivent obligatoirement faire la demande de mutation, conformément au règlement de la FFHB. Les frais inhérents à cette demande sont exclusivement à la charge du joueur.

Aucun remboursement total ou partiel du prix de la licence, ne sera consenti en cas de départ de l'adhérent en cours de saison.

5. Tenue de jeux

Le port d'une paire de chaussures de sport dont l'usage est réservé au gymnase est obligatoire.

Le port de chaînes, pendentifs, montres, bijoux est interdit lors des entraînements et des matches.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégâts sur les objets personnels.

6. Entraînements

Les entraînements se déroulent au Gymnase Jean Zay (Riom) ou toute autre salle attribuée par la

Mairie de Riom au club.

Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement. Le planning d'occupation du gymnase est validé pour saison par le Conseil d'Administration et la Mairie.

Les entraînements s'effectuent sous la responsabilité et l'autorité exclusives des entraîneurs. Les joueurs sont tenus d'arriver à l'heure. Ils s'engagent à participer avec assiduité aux entraînements et de s'y comporter avec application, respect et discipline. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera le matériel utilisé et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.

La prise en charge des licenciés par le club s'effectue dans la salle du gymnase à partir de l'heure de début d'entraînement jusqu'à l'heure de fin d'entraînement.

Il est demandé aux parents qui amènent leurs enfants de vérifier la présence de l'entraîneur ou animateur dans le gymnase en début de séance.

Les parents des joueurs sont tenus de respecter les horaires de fin d'entraînement.

Dès la fin de l'entraînement, le club se décharge de toute responsabilité quant à la garde des mineurs.

7. Matches

Les rencontres à domicile se déroulent au Gymnase Jean Zay, sauf exceptions liées au nombre de matches à disputer ou à des directives de la Mairie de Riom.

Ne peuvent participer à une rencontre que les joueurs qui ont leur licence-« qualifiées ». Cela implique d'avoir remis son dossier d'inscription complet et sans erreur au moins 10 jours avant le match.

Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur a la responsabilité de la composition de l'équipe de la catégorie dont il a la charge pour la saison. Il doit prendre en charge la gestion du matériel ainsi que des formalités nécessaires au bon déroulement des rencontres (horaires, rendez-vous, transmission de la feuille de match dans les délais).

Les joueurs sélectionnés s'engagent à participer aux rencontres aux horaires indiqués. En cas d'empêchement majeur, ils devront prévenir dans les plus brefs délais l'entraîneur.

La gestion de l'équipe durant la rencontre est assurée par l'entraîneur ou la personne habilitée.

Les joueurs doivent évoluer avec les tenues représentant le HBCR et fournies par le club. Les tenues de match sont la propriété du club, les licenciés ne doivent pas les garder pour leur usage personnel. Il est interdit de se présenter sur le terrain avec des vêtements ou accessoires pouvant mettre en danger l'intégrité physique d'une tierce personne ou du joueur lui même.

Les calendriers ainsi que les dates des rencontres sont disponibles sur le site internet (www.handball-riom.fr), la newsletter, la page Facebook du club ainsi que par affichage à l'entrée du gymnase Jean Zay.

Pour les équipes jusqu'à moins de 18 ans, lors d'un match à domicile, un parent référent sera désigné et devra gérer le goûter d'après match (faire en sorte que les parents préparent des gâteaux, aident à servir les boissons aux deux équipes), il devra aussi s'assurer qu'un parent gère le lavage des maillots. Chaque équipe dispose d'un jeu d'écocups. Celles-ci seront utilisées lors du « goûter » de fin de match et lavées par un parent/joueur.

8. Arbitrage/ table de marque / responsable de salle

Chaque joueur peut dans la saison être amené à arbitrer ou tenir la table de marque. Lors de sa désignation, s'il est indisponible il doit dans les plus brefs délais trouver un remplaçant.

Les tableaux d'arbitrage et de table de marque apparaissent dans la newsletter, sur l'affichage dans le hall du gymnase et sur le site internet.

Des formations internes sont organisées dans la saison au gymnase, chaque joueur doit, dans la mesure du possible, y assister.

Pour chaque match à domicile, un responsable de salle (RDS) doit être désigné, son rôle est primordial. Toute personne licenciée et majeure peut être RDS. Avant, pendant et après le match il ne doit avoir que ce rôle-là. Le RDS doit arriver une heure avant le début du match et il repart quand les joueurs et l'arbitre sont partis. Il assume une fonction officielle ; il se doit d'être neutre et impartial ; sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut-être amené à faire sortir des perturbateurs ; il est le facilitateur du bien vivre dans la salle ; attention il n'est en aucun cas un policier (un document officiel plus détaillé concernant le RDS est affiché dans le hall du gymnase et sur le site internet).

9. Déplacements / Transports

C'est l'entraîneur qui fixe l'heure de départ et le point de rendez-vous (pour les mineurs, il transmettra aux familles). Les joueurs doivent respecter cet horaire. En cas d'empêchement majeur, le joueur doit immédiatement prévenir son entraîneur. Les parents qui ne font pas le déplacement doivent obligatoirement être présents au point de rendez-vous à l'heure du retour fixée par l'entraîneur. Lors des rencontres à l'extérieur, le transport est assuré par les parents des joueurs/les joueuses.

10. Formation

Le club prend en charge, si le Conseil d'Administration le juge utile :

- Les frais de stage et de formation des joueurs organisés par le comité, la ligue ou la FFHB.
- Les formations concernant la gestion administrative du club.
- Les formations techniques des entraîneurs et des arbitres.

La participation à un stage et/ou une formation engage le bénéficiaire à :

- Suivre la formation dans son intégralité.
- Passer les épreuves d'examen.
- Assurer au sein du club, pendant la saison en cours et la suivante, les fonctions pour lesquelles il reçoit cette formation.
- Adhérer au sein du club la saison sportive suivante.

Dans le cas contraire, il remboursera la totalité des frais engagés. Les cas particuliers seront examinés par le Conseil d'Administration.

11. Bonne conduite et état d'esprit

Le HBCR est une association respectueuse de l'esprit sportif. Les membres du Conseil d'Administration, les entraîneurs, les bénévoles, les parents, les accompagnateurs et les spectateurs incarnent à la fois l'image du club et celle du handball. C'est pourquoi, tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste, pourra se voir sanctionné par une exclusion immédiate (provisoire ou définitive, du gymnase et/ou du club).

Les spectateurs sont là pour supporter les joueurs et non pour manager ou pour arbitrer à la place de l'arbitre.

- **Les joueurs s'engagent notamment :**
 - À respecter le présent règlement.
 - À être ponctuels aux entraînements ou aux convocations de match et à prévenir l'entraîneur en cas d'empêchement.
 - À promouvoir l'image du club par son comportement et son langage.
 - À respecter l'entraîneur ou la personne habilitée, l'arbitre et les autres joueurs.
 - À respecter le matériel et les tenues mis à leur disposition.
 - À respecter les locaux à domicile comme à l'extérieur.
 - À participer à la vie du club en tenant la table de marque, en arbitrant et en aidant aux manifestations organisées par le club.
- **Les entraîneurs et personnes habilités s'engagent notamment :**
 - À respecter le présent règlement.
 - À être présents aux horaires à leurs entraînements.
 - À s'assurer du respect des lieux et du matériel.
 - À montrer l'exemple à leurs joueurs tant par leur attitude que par leur tenue vestimentaire.
 - À communiquer dès que possible le planning des matches afin que les parents ou responsables légaux puissent s'organiser.
 - À faire le lien en termes de communication entre les membres du Conseil d'Administration du HBCR et leur équipe.
 - À participer à la vie du club en aidant aux manifestations organisées par le club.

- **Les parents et représentants légaux :**

- S'engagent à accompagner les joueurs mineurs au gymnase pour les entraînements et les matches et s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de les laisser.
- Acceptent que leur(s) enfant(s) soit(ent) véhiculé(s) par d'autres personnes qu'eux-mêmes.
- Peuvent participer à la vie du club en aidant aux manifestations du HBCR.
- Respectent l'entraîneur, la personne habilitée, l'arbitre et les joueurs.

12. Sanction disciplinaire

Tout manquement aux règles pourra être sanctionné (d'un avertissement verbal à une exclusion temporaire ou définitive du club)

Si un adhérent se voit infliger une sanction financière par le Comité ou la Ligue, les frais seront exclusivement à sa charge. En cas de non remboursement au club de l'amende qui pourra lui être infligée, la licence sera suspendue, non renouvelée et tout transfert sera bloqué jusqu'à régularisation.

13. Information au sein du club

La circulation de l'information au sein du club se fait par différents moyens :

- Newsletter reçue chaque semaine par toutes les personnes en ayant fait la demande.
- Message des entraîneurs pour leur équipe via « whatsapp » ou autre.
- Site internet du club : www.handball-riom.fr
- Page Facebook
- Affichage dans le hall du gymnase pour les rencontres.

14. Droit à l'image

Tout membre autorise (sans contrepartie) le HBCR de Riom ainsi que ses partenaires sportifs, économiques ou médiatiques à utiliser les vidéos et photographies prises lors des activités du club (entraînements, matches, festivités ...) et sur lesquels il peut apparaître seul ou en groupe et quel que soit le support utilisé (internet, papier, numérique, tissu...)

Si le membre ne souhaite pas que son image soit utilisée dans le cadre ci-dessus défini, il devra en faire la demande écrite au Conseil d'Administration.

Le HBCR ne saurait être responsable de l'exploitation à son insu d'images ou vidéos d'adhérents et utilisées à des fins immorales. Dans ce cas, le HBCR se réserve le droit d'engager toutes actions qu'il jugera utiles pour dégager sa responsabilité.

15. Assurance

Le HandBall Club Riomais a souscrit une assurance auprès de Smacl Assurances.